

DECISIONS ADMINISTRATIVES

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU jeudi 19 septembre 2019

Les décisions rattachées à la séance de ce Conseil Municipal et prises dans le cadre de la délibération du Conseil Municipal 14 juin 2018 sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N°	DEPOT EN PREFECTURE	OBJET	SERVICE
1	28 juin 2019	La Ville du Mans mandate la SARL LE STER IMMOBILIER pour la mise en location de 8 bungalows du village vacances Ker Huel de Tréboul Douarnenez. La convention de mandat est établie pour la période du 20/06 au 30/09/2019, l'agence règlera à la Ville le montant des loyers perçus déduction faite des honoraires d'agence et des divers frais d'entretien.	Urbanisme - Foncier
2	11 juillet 2019	La ville du Mans met à disposition de Mme Gisèle JUPIN un logement 2 avenue de Paderborn au Mans, au sein du musée, d'une superficie de 85 m ² à titre précaire et révocable du 1/04 au 31/12/2019, moyennant le versement d'une participation mensuelle forfaitaire aux charges de 127,50 €.	Urbanisme - Foncier
3	09 août 2019	A compter du 16 avril 2019, la Ville du Mans met à disposition de l'association INISSA les bureaux 218 et 219 ainsi que le local de stockage n°16 du Pôle Associatif Coluche en permanence.	Vie des quartiers
4	09 août 2019	A compter du 10 mai 2019, la Ville du Mans met à disposition de l'association ESSALEM les salles n°1 et n°2 de la Maison de quartier Pierre Perret à raison de 3h30 d'utilisation hebdomadaire.	Vie des quartiers
5	09 août 2019	A compter du 02 septembre 2019, la Ville du Mans met à disposition de l'association PEP72 les salles n°1 et n°2 de la Maison de quartier Robert Manceau à raison d'1h00 d'utilisation hebdomadaire.	Vie des quartiers
6	09 août 2019	A compter du 09 septembre 2019, la Ville du Mans met à disposition de l'association Université du Temps Libre les salles n°1 et n°2 de la Maison de quartier Pierre Perret à raison de 7h00 d'utilisation hebdomadaire.	Vie des quartiers
7	09 août 2019	A compter du 02 septembre 2019, la Ville du Mans met à disposition de l'association LSR72 la salle polyvalente de la Maison de quartier Les Bruyères à raison de 5 heures d'utilisation par semaine.	Vie des quartiers
8	09 août 2019	A compter du 1er janvier 2019, la Ville du Mans met à disposition de l'Association d'Animation du quartier des Ardriers les salles n°1 et n°2 de la Maison de quartier Les Ardrières à raison d'1 heure d'utilisation par semaine.	Vie des quartiers
9	12 août 2019	Résiliation du Marché 09883 avec la société HEOS	Juridique / Commande publique
10	14 août 2019	La Ville du Mans met à disposition du Département un espace de 54 m ² situé au rez de chaussée de l'immeuble sis 90 rue de l'Eventail au Mans, A compter du 1er mars 2019 les lieux devront être affectés à l'usage du service de Protection Maternelle et Infantile et une salle d'attente ainsi qu'un bureau pourront être utilisés par les professionnels du Pôle Petite Enfance du service Enfance Jeunesse et Sport de la Ville du Mans. Le Département remboursera à la Ville les frais de ménage et d'entretien des locaux.	Urbanisme - Foncier

N°	DEPOT EN PREFECTURE	OBJET	SERVICE
11	14 août 2019	La Ville du Mans met à disposition du Secours Populaire Français de la Sarthe des locaux situés 19 rue Gréco au Mans, pour une durée d'un an, pouvant être reconduite d'année en année sur demande expresse de l'association, et consentie à titre gracieux.	Urbanisme - Foncier
12	14 août 2019	La Ville du Mans met à disposition des FRANCAS à compter du 1/09/2019, des locaux situés 5 rue Jules Ferry au Mans dans l'école Jules Ferry permettant la mutualisation d'une salle de formation entre l'école et les FRANCAS. Cette nouvelle organisation fait l'objet du présent avenant, toutes clauses et conditions du contrat du 31/09/2014 qui ne sont pas contraires aux présentes demeurent inchangées.	Urbanisme - Foncier
13	14 août 2019	Mise à disposition à compter du 1er juillet 2019, à titre gracieux pour une durée de 12 ans, à la SEML Le Mans Evénements de deux parcelles de terrain cadastrées RT 33 et 38 avenue du Parc des Expositions au Mans pour répondre aux besoins de stationnement lors de manifestations	Urbanisme - Foncier
14	14 août 2019	La Ville du Mans accorde à ORANGE une autorisation d'occupation temporaire du domaine public à compter de la date de signature du contrat pour une durée maximale de 12 ans. Cette autorisation porte sur la parcelle LM n° 286p située rue Garnier Pages au Mans, moyennant le versement d'une redevance annuelle de 9 878,15 €net.	Urbanisme - Foncier
15	14 août 2019	La Ville du Mans accorde à BOUYGUES TELECOM une autorisation d'occupation temporaire du domaine public à compter de la date de signature de contrat pour une durée maximale de 12 ans, portant sur la parcelle EH n°131p située rue du Danemark au Mans et consentie moyennant une redevance annuelle de 5 000 €/net.	Urbanisme - Foncier
16	21 août 2019	Vente de matériels et objets réformés de la Ville du Mans	Moyens Partagés